

FAIMES. — Un arrêté ministériel du 11 février 2008 approuve le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Faimes, tel qu'il est contenu dans la délibération du conseil communal du 19 novembre 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Faimes.

HASTIERE. — Un arrêté ministériel du 27 décembre 2007 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Hastière dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 27 novembre 2007.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale d'Hastière.

HASTIERE. — Un arrêté ministériel du 27 décembre 2007 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Hastière, tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 27 novembre 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale d'Hastière.

METTET. — Un arrêté ministériel du 27 décembre 2007 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Mettet dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 23 août 2007 modifiée le 25 octobre 2007.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Mettet.

METTET. — Un arrêté ministériel du 27 décembre 2007 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Mettet, tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 23 août 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Mettet.

MORLANWELZ. — Un arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS200 dit "Gare de Carnières" à Morlanwelz (Carnières) comprenant les parcelles cadastrées à Morlanwelz (Carnières), 2^e division, section A, n^{os} 488/02b et 488/02e.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes.

VERVIERS. — Un arrêté ministériel du 1^{er} février 2008 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 14, à Stembert tel que contenu dans la délibération du 5 février 2007 du conseil communal de Verviers et ses annexes.

WATERLOO. — Un arrêté ministériel du 11 février 2008 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Waterloo dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 16 juillet 2007.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Waterloo.

WATERLOO. — Un arrêté ministériel du 11 février 2008 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Waterloo, tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 16 juillet 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Waterloo.